

**MONTGERON-RANDONNEES**  
Club F.F.R.P. n° 03463  
Complexe Omnisports A. Picot  
56 rue de Mainville 91230 MONTGERON  
Président : Gilles PAQUELIER  
port. : 06 35 35 54 86  
email : gilles.paquelier@club-internet.fr  
site : www.montgeronrandonnees.org



**FFRandonnée**

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 août 2021

### Membres du Conseil d'Administration :

Gilles PAQUELIER	: Président
Alain LENFANT	: 1 <sup>er</sup> Vice-Président
Christian WINKOPP	: 2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Jean-Yves DUBOIS	: Trésorier
Gilles BORZAKIAN	: Secrétaire
Dominique BERTHIER	: Membre du Conseil d'Administration
Christian BOULEAU	: Membre du Conseil d'Administration
Chantal PLANCHON	: Membre du Conseil d'Administration

Ouverture de la séance par le Président à 14h.

### 1) Point sur les résultats financiers de 2020 (cf documents fournis par Jean-Yves)

Jean-Yves DUBOIS présente un résumé des entrées/sorties en 2020, d'où il ressort un reliquat d'environ 1400 €. Cet excédent résulte principalement d'une réduction, liée aux contraintes sanitaires, des opérations sources de dépenses.

Sur ce résultat le CA accepte la mise en provision de 400 €, avec pour objectif d'arriver sur plusieurs années à 1.000€ de fonds propre, afin de faire face à des imprévus. Cela n'interdira pas à l'avenir la mise en place d'un autre provisionnement progressif pour événement exceptionnel programmé (ex: les futurs « 50 ans » de l'association).

### 2) Rapport moral (cf document fourni par Alain)

Le document préparé par Alain LENFANT est approuvé. A retenir en particulier le maintien des activités courantes au mieux des possibilités offertes par les contraintes sanitaires, un maintien des effectifs à saluer compte tenu des circonstances et, à l'inverse, de fortes perturbations sur les séjours.

### 3) Cotisation rentrée 2021

Accord du CA pour maintenir la cotisation d'adhésion de la saison 2021-2022 à 36 € compte tenu de l'excédent constaté, et de l'absence d'augmentation du prix de la licence cette année.

Est évoqué l'éventualité de porter dans le futur la cotisation restant à l'association de 8 € actuellement jusqu'à 10 € si les nouvelles dépenses décidées le rendaient nécessaire.

### 4) Indemnisation partielle des animateurs pour la préparation des randonnées et séjours

La discussion s'est engagée sur la base du document élaboré par Jean-Yves.

Les éléments retenus après discussion sont les suivants :

- Dans tous les cas l'indemnisation est limitée à une seule personne par préparation.
- Préparation de randonnée à la journée : conformément à la proposition de Jean-Yves l'indemnisation porte sur le déplacement en véhicule particulier engendré aller/retour, soit 5 € jusqu'à 20km, 13 € entre 20km et 50km et 16 € au-dessus de 50km. Ces indemnisations seront supportées par le budget de l'association. La même indemnisation sera appliquée pour les reconnaissances par le train
- Préparation de séjour : sur la base de la proposition de Jean-Yves, le CA a retenu les éléments suivants :
  - o Frais de déplacement indemnisés au kilométrage aller/retour sur la base de 29€ par 100km, au prorata et avec un plafonnement à 100 €
  - o Frais de repas indemnisés à raison de 10€ par repas et un repas par jour du déplacement
  - o Frais de nuitée indemnisés à raison de 30€ par nuitée avec remise de facture d'hôtellerie Limitation à 3 nuits par séjour préparé

Le financement de ces indemnités pour préparation de séjour sera assuré par un ajout forfaitaire sur le coût du séjour réglé par chaque participant au titre de « frais d'organisation ». Cet ajout ne sera plus remboursable même en cas d'annulation dès lors que l'organisateur aura engagé les frais de préparation.

Le principe de l'ensemble de ces indemnisations sera soumis au vote de l'Assemblée Générale. Si accord la mise en application interviendra au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

#### **5) Forum des associations 4 septembre 2021** (cf flyer proposé par Alain)

Le CA convient d'améliorer la présentation du stand en faisant tirer des photos en grand format (A3 minimum) représentatives des activités et aussi attractives que possible. Il pourra s'agir de tirage sur photocopieuse (prise en charge par Dominique possible) ou mieux encore de tirage qualité photo. Le pilote, qui pourrait être Jean Yves, reste à désigner.

Le flyer proposé par Alain est retenu avec simplification de l'entête, ajout d'une mention indiquant qu'un essai préalable à l'inscription est possible, et maintien du logo qui bien que critiqué n'a pas encore été remplacé.

#### **6) Formation d'animateurs**

Un point doit-être refait sur la procédure et les disponibilités de formation en particulier pour la marche nordique dont la situation est toujours sous tension, portée par seulement deux animateurs depuis de longues années

#### **7) AG en « distanciel »**

Le Président adressera (sauf problème technique à résoudre) à chaque adhérent de la saison 2020-2021 un mail faisant office d'AG en demandant un vote d'approbation portant sur 3 points :

- Le rapport moral 2020
- Le rapport financier 2020
- Le principe, nouveau, d'indemnisation partielle des frais engagés par les animateurs de rando et organisateurs de séjours pour la préparation de ces sorties.

Le mail sera envoyé pour le 15 septembre 2021 au plus tard pour une réponse de vote limitée au 15 octobre 2021. Point à examiner : comment faire participer l'adhérente qui n'a fourni aucune adresse mail ? hors réunion : il apparaît que la seule solution consiste dans ce dernier cas à envoyer ou à remettre à la personne un courrier contenant les éléments du vote.

Par ailleurs ce mail sera accompagné du rapport moral et du rapport financier 2020 ainsi que de certaines informations comme le maintien du tarif d'adhésion de l'année précédente pour la rentrée de la saison 2021-2022, soit, pour le cas le plus fréquent, de 36€ par adhésion.

Tout en insistant pour que chacun prenne la peine de voter, une mention précisera qu'en cas de non atteinte du quorum, le résultat à la majorité relative sera retenu.

Le secrétaire effectuera le dépouillement des votes avec l'assistance éventuelle du Président et du Trésorier. Il importe qu'il soit assuré de recevoir l'intégralité des réponses formulées par écrit avant la date limite.

#### **8) Points divers**

- Opération casquette : distribution en cours. Point à faire sur l'obtention effective des sponsorisations annoncées
- Projets de voyage 2022 : Cotentin prévu en mai, Lac de la forêt d'Orient à l'étude

#### **9) Sortie « barbecue » de septembre 2021**

Après débat le CA limite à 7€/adhérent-participant la contribution de l'Association aux frais du repas qui sera présentée comme la prise en charge des boissons. La préoccupation reste de limiter les contributions du budget de l'Association à des opérations dont ne bénéficie qu'un nombre réduit de membres.

Sujets épuisés, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président

Le Secrétaire

Documents annexés :

- Bilan financier par Jean-Yves (retouché après CA)
- Rapport moral 2020 par Alain
- Flyer pour forum 2021 par Alain (retouché après CA)